

Séminaire Conventions

Paris X – Nanterre / Economix

Mardi 17 Octobre 2006

L'économie des conventions est-elle hétérodoxe ?

(Pour une unification institutionnaliste de l'hétérodoxie)

Ce texte est une ébauche conçu en vue du séminaire « convention ».
Il est très imparfait. Merci, donc, de ne pas le citer

Nicolas POSTEL

Maître de conférences en Sciences économiques

USTL / CLERSE (UMR 8019)

Faculté des sciences économiques et sociales

59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

03-20-43-45-94

postel@ifresi.univ-lille1.fr

Il n'est pas recommandé de se proclamer hétérodoxe et ce pour trois raisons.

La première est conjoncturelle et tient au rapport de force défavorable que l'hétérodoxie entretient aujourd'hui avec l'orthodoxie néoclassique dans l'éternelle lutte d'influence et de placement à laquelle se livrent les scientifiques de l'économie (et des autres sciences).

La seconde est épistémologique. Il est en effet attristant de se définir uniquement au regard de ce contre quoi on lutte. Être orthodoxe a un sens, au moins sur le plan religieux. Cela signe une forme de conservatisme relativement à un dogme que l'on juge injustement remis en question. Être hétérodoxe, en revanche, ne signifie rien de très positif, sinon un agacement face à la stabilité du courant dominant. Le mot donne une unité de façade à une posture qui est simplement « critique ». L'hétérodoxie en économie est ainsi une majorité qui, au fond, n'a pas réussi à renverser un mode d'analyse économique pourtant complètement dépassé par ses propres résultats¹. Ainsi ce dire hétérodoxe c'est finalement, jour après jour, ressasser son échec.

La troisième raison est liée à la déviance qui ne peut que toucher un courant qui peine à se définir autrement que de manière négative : il génère des puristes ou des intégristes qui « savent » qui est « véritablement » hétérodoxe et qui ne l'est pas. C'est un lieu commun que de constater que l'hétérodoxie, en France et dans le monde, passe plus de temps en luttes intestines stériles qu'à faire front commun devant l'orthodoxie. Étonnamment, l'ambiance « citadelle assiégée » sied mieux à l'hétérodoxie qu'à l'orthodoxie, ce qui dit assez l'étrange situation de ce paradigme qui ne dit pas son nom.

Et pourtant il existe bien un courant d'analyse économique qui partage une même méthodologie, une même conception du processus économique, une même définition de l'économie². C'est ce que nous chercherons à montrer dans une première partie dans laquelle nous cherchons à dresser les jalons d'un courant d'analyse économique non standard qui est finalement moins éclatée que ne le laisse à penser le terme « hétérodoxe », et qu'il nous semble possible de rassembler sous le vocable « institutionnaliste »

Face à ce courant l'école des conventions occupe une position bien singulière. Ce courant d'analyse a en effet choisit la difficulté en se positionnant clairement du côté de la critique de l'économie dominante, mais ne recueille pourtant que très peu d'égard de la communauté hétérodoxe, tendance « canal historique », qui voit en elle le véritable cheval de Troie de l'orthodoxie, du libéralisme, voire de la dictature morale³. Sans doute est-ce que le positionnement théorique, revendiquant l'individualisme méthodologique ainsi que l'extrême sophistication de ces analyses rendent le message conventionnaliste difficilement audible⁴. Pourtant nous chercherons à montrer, dans une seconde partie que la démarche des conventionnalistes s'insère dans le champ hétérodoxe défini dans la première partie, et l'enrichit sur le point précis de la dynamique des règles.

Le programme de recherche de l'EC est ainsi analysé comme étant la pierre angulaire d'une théorie complète de l'institution. Une pierre angulaire qui ne trouve sa place et sa légitimité que dans le cadre hétérodoxe, et qui finalement, tout comme les autres courants « hétérodoxes » (marxiste, post-keynésien, régulationniste ou adeptes des thèses de Perroux...), ne vaut qu'en cela qu'elle est participe de l'institutionnalisme. Le temps est peut

¹ On pense bien sûr au fameux théorème de Sonnenshein [1972].

² Nous devons la formulation claire de cette conviction à Marc Lavoie [1992, 1992b, 2006]

³ On aura reconnu ici les trois critiques forts peu amènes que formulent Amable et Palombarini [2005] dans leur « brulot » anti convention. L'urgence de cette production polémique, et son caractère vindicatif, dit assez que pour certains hétérodoxes il faut toujours mieux « flinguer » ses fragiles amis que de lutter contre ces solides ennemis.

⁴ Le moins que l'on puisse dire est que le délicat et méritoire effort de construction d'un manifeste à cinq mains, en ouverture des deux volumes récents exposant la vigueur de la démarche de l'économie des conventions (Eymard Duvernay [2006]), souffre d'une forme d'ésotérisme surprenant pour les non initiés.

être venu de revendiquer cette étiquette générale, avant d'en venir à des précisions inaudibles en dehors du microcosme français de l'hétérodoxie.

I- Pour une définition du champ hétérodoxe

Marc Lavoie, dans son article et son ouvrage⁵, pointe quatre éléments qui définissent selon lui des points d'accords entre hétérodoxes : réalisme contre instrumentalisme, organicisme contre individualisme méthodologique, production contre échange, rationalité procédurale contre rationalité absolue. Je partage cette série d'opposition mais elle me paraît incomplète, et, par formation, j'aimerais souligner à quel point cette convergence d'analyse peut mobiliser une série de grands auteurs qui forment une sorte de lignée à même de porter un courant hétérodoxe.

11- Une économie de production contre une économie d'échange pure

Paradoxalement, les premiers *hétérodoxes* me paraissent être les *classiques* ! Deux grandes idées classiques sont essentielles : l'efficacité du marché comme mode d'organisation de l'économie et la théorie de la valeur travail. Sur le premier point je ne m'étendrais pas, mais il me semble clair que pour Marx, comme pour Keynes, en termes d'efficacité, la primauté du mode d'organisation marchand sur un mode d'organisation centralisé est reconnue. On sait que Marx considère le capitalisme comme un moment nécessaire de l'histoire, de par le processus d'accumulation et de décuplement de la puissance productive qu'il met en œuvre. On sait que Keynes n'envisage à aucun moment qu'un Etat puisse se substituer à l'intuition et l'esprit sanguin et avisé d'un entrepreneur qui reste le mieux à même de percevoir les opportunités de profit et doit ainsi guider l'économie sur la voie de la croissance⁶. Le grand enseignement de Smith, dans sa critique des mercantilistes, portant sur le formidable dispositif informationnel que représente le marché en termes de besoins sociaux par rapport à la décision d'un souverain même éclairé, me semble une leçon encore valable aujourd'hui⁷. Le second point est plus délicat, sauf si plutôt que de se pencher sur la nature exacte de la théorie de la valeur travail, on se limite à signaler l'existence d'un lien de causalité entre coût de production et formation des prix. C'est me semble-t-il la grande supériorité des classiques par rapport aux néoclassiques que d'être parvenus à proposer une théorie de la formation des prix certes imparfaite mais pas parfaitement vide. Les difficultés que rencontre Ricardo face à la théorie de la valeur travail, difficultés reprises et « résolues » par Sraffa, sont d'un autre niveau d'achèvement que le pur et simple échec de la théorie de l'équilibre général sur ce point (Sonnenschein 1972). Le principe d'une économie « dominée » par la production et en ce sens fondée sur une détermination de la valeur dans la sphère productive plutôt que dans le jeu de l'échange entre individu est essentiel et, commun, me semble-t-il à l'ensemble des hétérodoxes. Ce n'est qu'à partir de cette hypothèse qui distingue économie de production et économie d'échange, et que l'on peut prendre en compte la dimension proprement sociale et collective du processus économique. L'ancrage collectif du processus économique procède du fait que nos économies soient des économies de production. Cette dimension est bien sûr absente du paradigme néoclassique qui, précisément, ne peut plus envisager le collectif qu'en dehors de l'économie⁸.

⁵ Lavoie, *op. cit.*

⁶ Avec l'aide de la vision du savant (Fitzgibbons [1989])

⁷ On pense en particulier au célèbre texte sur la gravitation des prix de marché qui signe véritablement la force informative du marché. Ce point est remarquablement commenté par Foucault [2004].

⁸ C'est le sens ultime du théorème d'Arrow : Lengaigne et Postel [2002]

12- Une économie capitaliste et non une économie de marché

Après la distinction économie de production/économie d'échange, la seconde grande distinction me semble tenir à l'opposition conceptuelle entre économie de marché (ce qu'auraient dit les classiques) et économie capitaliste. Cette distinction est au cœur de l'analyse de Marx. Sans vouloir ici rouvrir de vaines polémiques, la parenté d'analyse quand au fonctionnement concret du système qu'ils décrivent est patente entre Marx et les classiques. L'apport de Marx se situe moins dans l'analyse fonctionnelle que dans la compréhension sociale du phénomène et dans sa posture antinaturaliste. Sans Marx on ne peut penser ni l'exploitation (entendue comme un processus systémique et général d'extorsion de la valeur et non pas comme un rapport interindividuel) ni le concept de capitalisme. Il me semble qu'être hétérodoxe cela signifie que l'on a acté cette réflexion de Marx et que l'on accepte l'idée que notre système de production est capitaliste, c'est-à-dire marqué par l'exploitation et la primauté du capital sur le travail au sein du « rapport salarial ». Sous cette définition large il existe de nombreuses formes, plus ou moins dures socialement, de capitalisme, et l'hétérodoxie se consacre précisément à l'étude des mutations du capitalisme. Ce concept de mutation dit assez que l'on peut engranger l'apport de Marx, sans pour autant adopter le principe du matérialisme historique et une vision déterministe de l'histoire. Mais on n'analyse pas le capitalisme sans emprunter, consciemment ou non, aux analyses de Marx.

13- Une économie monétaire et non une économie réelle

Le troisième clivage tient, bien sûr, à la nature monétaire ou réelle de l'objet étudié. C'est là que se situe le grand apport de Keynes. Les hétérodoxes dénoncent le caractère fallacieux de la loi de Say, et ce en raison de la nature monétaire de l'économie. L'attachement des hétérodoxes aux grands principes de la théorie de la demande effective est sans doute à géométrie variable. Pourtant il me semble que l'explication analytique la plus convaincante de l'existence de chômage involontaire est bien celle que Keynes propose, et que cette explication suppose le renoncement à l'existence d'une économie « réelle » qui se déploierait sous l'économie d'apparence monétaire. En ce sens, la théorie keynésienne n'est pas à la recherche de « fondements micro » : elle est macro-fondée sur le primat du fait monétaire, et cela lui suffit amplement. La recherche de micro fondements procède en général d'une négation de ce macro fondement⁹. Cela ne signifie pas que l'univers macroéconomique keynésien ne présuppose pas une représentation sociale et une vision de l'action des agents, comme nous le verrons, mais simplement que l'explication causale se situe exclusivement au niveau macroéconomique chez Keynes.

La théorie de Keynes, n'est évidemment pas compatible avec la théorie classique dont elle présente une critique radicale, mais elle peut être conçue comme un dépassement, par identification de la contrainte de bouclage macroéconomique¹⁰. La dimension monétaire de la théorie keynésienne est par ailleurs l'autre face de sa dimension temporelle. Si la monnaie apparaît comme indépassable, c'est qu'elle supporte la disjonction temporelle entre la

⁹ Je précise à toutes fins utiles que les modèles pseudo keynésiens des « néokeynésiens » fondés sur des « market failures » informationnelles, voire sur des « défauts de coordination » n'entrent pas dans le champ ainsi dessiné. Leurs modèles peuvent être essentiels et intéressants, mais ils choisissent pour expliquer l'apparition du chômage une démarche non keynésienne compatible avec l'existence d'une loi de Say et avec la dichotomie réelle/monétaire. Dès lors que l'on cherche à rendre compte de l'absence de plein emploi en se fondant exclusivement sur des hypothèses micro et des questions d'ajustement marchand, on s'écarte de la voie hétérodoxe. Sur ce point je suis Cordonnier [2006]

¹⁰ Par ailleurs, comme l'a justement fait remarquer Cartelier [1995], la théorie keynésienne est clairement une mise en lumière de la domination du salarié dans la relation salariale : ce dernier est contraint par les choix des entrepreneurs (et donc indirectement par celui des rentiers-capitalistes...).

décision de production et l'écoulement des produits, ou entre la décision d'investir et la reconstitution de l'épargne. En ce sens l'incertitude chez Keynes est un phénomène central, mais un phénomène qui ne se conçoit que dès lors que l'on accepte le principe d'une économie monétaire. Cette précision n'est pas anodine, puisqu'il peut bien sur se produire des défauts ou des problèmes de coordination en dehors de cette dimension monétaire liée au processus de production, mais on est dans ce cas en dehors de la perspective keynésienne.

14- Une économie institutionnalisée

Ces trois premiers points permettent de définir une économie monétaire et capitaliste de production. C'est le cadre des recherches hétérodoxes. Dans ce cadre les économistes se heurtent, en raison de la nature même de leur objet à l'existence d'institution. C'est évidemment le cas des keynésiens. C'est aussi le cas des marxistes, au moins si l'on accepte de souligner que le rapport salarial est une institution. C'est enfin le cas aussi pour les classiques. Ainsi lorsque Smith raisonne sur le prix « naturel » des produits, il se réfère à une situation socioéconomique précise. Le prix naturel est, de toute évidence, un prix « institutionnel ». Plus encore lorsque Ricardo raisonne autour du principe de seuil de subsistance, il insiste précisément sur la dimension institutionnelle et donc variable de ce niveau¹¹. La théorie de la rente est, une fois encore, le fruit d'un dispositif institutionnel particulier. Hume lui-même qui fait la jonction entre univers mercantiliste et classique et sera admiré par Keynes, souligne dans son texte sur l'argent la dimension institutionnelle de la théorie quantitative de la monnaie. Pour ces grands auteurs l'économie est évidemment institutionnalisée et marquée par l'existence de références, représentations, repères, sociaux non marchands.

Pourtant aucun d'eux ne prend véritablement « au sérieux » cette dimension institutionnelle du processus économique. Pour les classiques, les institutions sont en quelque sorte surdéterminées par des processus naturels, et leur analyse est conçue comme « comprise » dans l'analyse de système « naturel » de marché. Pour Marx, les institutions ne sont d'une certaine manière que des artefacts d'une histoire dominée par des nécessités là aussi naturelles ou transcendantes. Selon Keynes les institutions peuvent être conçues dans un objectif précis de politique économique, et sont d'une certaine manière des outils de stabilité sociale ou des outils manipulables par l'homme d'Etat¹². Autrement dit aucun de ces auteurs ne prend au sérieux le phénomène institutionnel qui a pour caractéristique de ne dépendre ni d'une nécessité d'ordre naturel ni d'une décision rationnelle individuelle. Aucun de ces auteurs ne se pose sérieusement la question de savoir ce qu'implique le fait que l'économie soit suspendue à des règles contingentes¹³.

C'est là que commence l'innovation majeure des sciences économiques de ces dernières années. Il y eu certes des précédents, chez les institutionnalistes américains (Veblen, Commons, Mitchell) ou l'école historique allemande, mais la résurgence de l'intérêt des économistes pour les institutions est évidente ces dernières années. Elle est sans doute liée à la crise qui fait ressortir la nécessité de comprendre comment fonctionne l'économie en dehors de la mécanique de l'équilibre. Cette prise en compte existe dans le champ orthodoxe, à

¹¹ Ricardo [1817]. Voir sur ce point le commentaire éclairant de Philipson [1995]

¹² Postel [2006]

¹³ On objectera, bien sûr, que cette assertion est très provocatrice au regard de l'importance que Keynes donne aux conventions dans son analyse. L'analyse du background philosophique de l'analyse keynésienne laisse cependant clairement percevoir un Keynes, platonicien ou burkéen, persuadé du rôle éclairant des savants en politique et des modes de gouvernement « technocratique » imposant les institutions « adéquates », plutôt que soucieux de la plasticité des institutions et de leur nature intrinsèquement et indépassablement contingente. Il est sur ce point moins wittgensteinien que platonicien (Fitzgibbons [1989], O'Donnel [1989]). Ce point est défendu plus longuement dans Postel [2005]

travers le mouvement néoinstitutionnaliste initié par Coase puis Williamson ou encore Simon, ou à travers la « nouvelle économie institutionnelle ». Elle existe aussi dans le champ hétérodoxe à travers, en France, la vigueur de deux courants institutionnalistes : école de la régulation et école des conventions. Prendre en compte les institutions n'est donc pas, en tant que tel, un « marqueur » de l'hétérodoxie (comme d'ailleurs chacun des points listés jusqu'à présent si on les prend isolément). C'est la prise en compte des institutions dans le cadre analytique dressé jusqu'à présent qui forme le projet hétérodoxe. Cette prise en compte constitue la ligne de tête de l'hétérodoxie (comme sans doute de l'orthodoxie) et en ce sens elle représente une forme d'enjeu à la fois controversé, fréquemment négligé par les hétérodoxes « installés », bien que très vivace.

15- Un acteur institutionnalisé

La prise en compte des institutions amène la question de la représentation de l'agent. Dans le texte de Lavoie, la question de l'agent, et de sa représentation, apparaît comme « *un des points fondamentaux de différenciation entre économistes hétérodoxes et néoclassiques* » (p.7). Cette assertion est surprenante de la part d'un post-keynésien, école fréquemment accusée de ne penser qu'au niveau macroéconomique sans développer d'hypothèse microéconomique décrivant le comportement de l'agent. Keynes lui-même, dans ces travaux strictement économiques, n'a pas développé explicitement de modèle keynésien de la rationalité. Il existe une microéconomie keynésienne (Fitzgibbons [1989]) sans doute assez proche de la microéconomie « empiriquement fondée » de Simon, mais elle ne fait pas l'objet d'une présentation explicite de Keynes¹⁴. Ce qui amène aujourd'hui la question de l'agent sur le devant de la scène, c'est précisément cette question de l'institution. C'est à travers ce tournant institutionnaliste des sciences économiques que les hétérodoxes sont amenés à se poser la question de la représentation de l'acteur. Sur cette question, l'analyse standard a évidemment pris une certaine avance, faisant de *homo oeconomicus* l'un des deux piliers de l'analyse économique selon Arrow [1974]. Mais la posture hétérodoxe diverge fondamentalement de cette représentation de l'acteur, précisément parce qu'elle y vient depuis l'institution.

Dans l'univers néoclassique, le cadre walrasien très instrumentalisé est cohérent avec la rationalité très stylisée de l'agent maximisateur. La rationalité individuelle peut être rabattue sur une simple opération logique (être rationnel se réduisant à être transitif) parce que les questions de coordination interpersonnelle (qui passent par la définition des biens, de l'avenir, le rapport à l'autre...) sont supposées être toutes prises en charge par le cadre marchand (hypothèse de nomenclature non seulement qualitative mais également temporelle et spatiale) et le système des prix¹⁵. L'agent néoclassique est donc incapable d'agir dans un monde contingent, mouvant, et plus généralement « humain ». Il est précisément conçu comme étant « hors société », sans conscience sociale, sans la moindre connaissance de l'altérité¹⁶.

A l'inverse, l'hétérodoxie pense d'emblée l'individu rationnel comme un individu agissant dans des institutions. Elle ne passe pas par le déni de cette institutionnalisation. Ainsi la rationalité procédurale d'Herbert Simon repose sur la capacité de l'agent à mobiliser son environnement. Sa rationalité est une rationalité insérée dans des institutions qui modèlent largement son comportement¹⁷. Sur ce point, encore, il y a un accord des hétérodoxes pour

¹⁴ « Seule la peur de commettre un énorme anachronisme me retient d'affirmer que Keynes est le véritable instigateur de l'économie de la rationalité limitée » (Simon, 1997, p.16).

¹⁵ En ce sens, comme nous le verrons dans la seconde partie l'agent est évidemment conçu comme « sur socialisé » puisqu'il ne dispose d'aucune marge de manœuvre à l'intérieur des institutions marchandes.

¹⁶ Ce point est analysé par Postel [2003]. Il est aussi au cœur des analyses de Berthoud [1988] soulignant que comme Descartes, Walras promet un système permettant à chacun d'être « quitte des tous les autres ».

¹⁷ Voir Postel [2006]

s'accorder sur la critique du caractère désincarné de la rationalité standard et mobiliser plus facilement des agents activant des routines, suivant des règles de comportement très fortement liées aux institutions auxquels ils participent, bref ce que l'on pourrait qualifier de « rationalité institutionnalisée ».

Keynes [1921] présente dans le *Treatise on Probability* un individu souverain s'appuyant sur l'introspection et le repérage des connexions logiques entre présent et avenir. Mais on sait que le Keynes économiste insiste sur le caractère institutionnel de la connaissance des agents. Sa réflexion sur les conventions financières, leur fragilité et la nécessité que l'homme d'Etat les sécurise indique suffisamment que selon Keynes, la rationalité d'un comportement dépend largement de la capacité qu'à l'agent de puiser dans son environnement les ressources cognitives suffisantes pour décider. Cette conception de la rationalité est reprise à son compte par le courant post-keynésien. L'approche régulationniste qui emprunte à Bourdieu son modèle d'acteur pense aussi la rationalité comme encadrée dans des formes collectives (tel l'habitus). Dans le paradigme marxiste, si une rationalité s'exprime dans les actes productifs ou dans l'organisation générale des forces productives, c'est bien une rationalité modelée par le système organisationnel. Ainsi l'agent hétérodoxe tire sa rationalité du contexte institutionnel.

Il est clair que cette représentation de l'agent hétérodoxe revient à considérer qu'il n'est pas aussi souverain que son cousin orthodoxe. *Homo oeconomicus* est en effet constamment présenté comme un atome égoïste ne poursuivant que son propre bien être, figure supérieure de la liberté. L'agent hétérodoxe fait moins bonne figure, englué dans des institutions qu'il n'a pas choisies et qui pourtant encadrent largement son comportement. Pourtant, à bien y réfléchir, l'agent économique standard est bien plus « sursocialisé » selon l'expression de Granovetter [1985], que l'agent hétérodoxe, en ce sens qu'on se le représente comme un individu qui aurait oublié que son horizon de choix est strictement borné par l'ordre marchand dans lequel il s'insère. L'agent hétérodoxe, en revanche, en partie conscient de son encastrement institutionnel, peut jouer dans mais aussi sur les règles qui l'entoure. Si on doit se le représenter comme moins souverain, c'est assez largement parce qu'on se le représente aussi comme plus lucide sur les cadres de pensée qui structurent ses choix.

16-Une économie substantive ou matérielle

Les différents jalons posés pour identifier un espace théorique hétérodoxe conduisent finalement à une conception générale de l'économie. La très traditionnelle opposition de Karl Polanyi entre économie formelle et économie substantive peut nous y aider. Dans « *The economic fallacy* », premier chapitre de *The livelihood of Man*¹⁸, Polanyi définit la notion d'économie à partir de son ambivalence :

« Toute tentative d'appréciation de la place de l'économie dans une société devrait partir du simple constat que le terme « économique » que l'on utilise couramment pour désigner un certain type d'activité humaine, est un composé de sens distincts. (...) Le premier sens, le sens formel, provient du caractère logique de la relation des moyens aux fins, comme dans les termes « economizing » ou « economical »¹⁹ ; la définition économique par rareté provient de ce sens formel. Le second sens, ou sens substantif, ne fait que souligner ce fait élémentaire que les hommes, tout comme les autres êtres vivants, ne peuvent vivre un certain temps sans un environnement naturel qui leur fournit leur moyen de subsistance ; on trouve ici l'origine de la définition substantive de l'« économique ». Ces deux sens, le sens formel et le sens substantif, n'ont rien de commun ». « (...) le sens substantif provient de ce que

¹⁸ Nous suivons la traduction d'Antoine Deville (Polanyi, 1986).

¹⁹ Dans sa traduction, Antoine Deville conserve les termes anglais, car selon lui l'équivalent français ne peut rendre aussi parfaitement le sens précis de ces deux termes.

l'homme est manifestement dépendant de la nature et des autres hommes pour son existence matérielle. Il subsiste en vertu d'une interaction institutionnalisée entre lui-même et son environnement naturel.»

Ainsi dans le sens dit « substantif » ou encore « matériel », l'économie désigne un certain domaine de la vie sociale en général, un ensemble circonscrit de pratiques, de règles et d'institutions dont l'objet est la production, la distribution et la consommation des valeurs d'usage, biens ou services, nécessaires à la vie individuelle et collective.

On peut considérer que c'est là une définition qui rassemble le courant hétérodoxe, et qui se distingue de la définition « formelle » de Robbins [1947] : « *L'Économie est la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs.* ». On sait que la définition de Robbins est flexible au point de permettre la colonisation des autres sciences humaines comme la sociologie (Becker) ou le droit (Posner [1973, 2001] et le courant *law and economics*). Cette définition embrasse en effet plusieurs champs de la vie humaine sans rapport avec l'économique (les relations familiales ou amoureuses, les addictions diverses, les règles de code de la route ou de responsabilité civile...)...mais laisse de côté de nombreux aspects de ce champ (on connaît les difficultés du paradigme néoclassique à appréhender la protection sociale, l'investissement au travail, les déterminants salariaux, le phénomène syndical...). La définition standard des sciences économiques est donc finalement inappropriée pour décrire ce que le courant hétérodoxe étudie.

La définition « substantive » de Polanyi est bien sûr imparfaite. Elle est marquée par un certain naturalisme (Postel et Sobel, [2006]) et par une grande imprécision. Mais il est aisé de la préciser à partir des postulats de l'approche hétérodoxe : le processus économique est institutionnalisé (expression que Polanyi utilise lui-même) et repérable par la présence de monnaie et de rapports productifs capitalistes. C'est là évidemment une définition « contextualisée » par rapport à la définition polanyienne, mais le capitalisme a tout de même suffisamment de solidité temporelle et d'extension géographique pour que l'on puisse, me semble-t-il s'en satisfaire²⁰.

Voici donc balisé le champ de l'hétérodoxie. Face à la question qui est adressée aux économistes « comment satisfaire nos besoins ? » Il existe deux réponses organisées :

- La réponse formelle de la théorie néoclassique qui suppose l'existence d'un mécanisme de marché autorégulateur permettant de régler en même temps la question de l'identification des besoins, de la production efficace et de la distribution.
- La réponse « substantive » qui cherche plus modestement à partir de la compréhension de la manière dont fonctionne le système économique, à lister les possibilités que l'on aurait de le faire fonctionner mieux selon une série de critères appartenant au politique (plus justement, plus efficacement, plus écologiquement...)

Les économistes hétérodoxes sont dans la réponse substantive, qui a sa pertinence, sa raison d'être, et une capacité plus grande que la réponse formelle à éclairer la décision politique. Leur courant peut se décliner selon les caractéristiques rassemblées ci-dessous :

²⁰ On pourrait objecter que cette définition enferme trop le travail de l'économiste dans la description du système et ne permet donc plus l'utopie consistant à envisager un autre système. Il faut toutefois reconnaître que l'on ne peut proposer de transformation sociale qu'en partant d'une forme existante, et que la connaissance de cette forme est en quelque sorte un préalable à l'utopie ou simplement à la volonté de transformation sociale. C'est sans doute là une différence entre le travail de l'économiste et celui du philosophe.

<i>Une synthèse de l'hétérodoxie</i>		
Postulats	Auteurs	Explicitation
Economie de production	Classique	Théorie des prix marquée par le primat de la sphère productive
Economie capitaliste	Marx	Le mode de production est dominé par le rapport conflictuel, coopératif et inégalitaire qu'entretiennent salariés et capitalistes
Economie monétaire	Keynes	L'économie est d'emblée monétaire pour soutenir le déroulement temporel du processus de investissement /production/vente
Economie institutionnalisé	Approches institutionnalistes	Le processus économique se déroule dans des institutions politiques historiquement et socialement situées
Rationalité individuelle « institutionnalisée »	Keynes/Simon	La dimension institutionnelle est prégnante sur le comportement de l'agent qui agit en activant des routines et s'appuie sur des repères collectifs pour agir malgré son incertitude

II- La place de l'économie des conventions dans le paradigme hétérodoxe

21- La position ambigüe du paradigme conventionnaliste

Le courant de l'économie des conventions est dans une relation un peu ambigüe avec le paradigme hétérodoxe pour des raisons historiques qui tiennent à sa relative nouveauté, stratégique, qui tiennent à sa volonté de positionnement, et épistémologique, qui tiennent à l'énoncé de son programme de recherche.

Les raisons historiques sont principalement liées à la véritable guerre des courants qui caractérise traditionnellement l'hétérodoxie. Dans le règne du pré carré, chacun a pu voir l'arrivée d'une nouvelle école de pensée avec une méfiance liée à une forme de névrose de l'hétérodoxie qui considère l'apparition d'un nouveau courant comme un concurrent dans une sphère d'influence dont les limites seraient fixées (et à la portion congrue) par la théorie standard, plutôt que comme un partenaire à même d'élargir la sphère d'influence de l'hétérodoxie. Les violentes charges dont a pu être victime le courant conventionnaliste depuis Lipietz [1995] jusque Amable et Palombarini [2005] s'expliquent sans doute principalement pour cette raison. Il s'agit d'abattre un concurrent plutôt que de critiquer une théorie partenaire. Si le problème était uniquement de cette nature, la réflexion n'aurait pas lieu d'être : mise à part pour le déplorer, on ne peut pas dire grand-chose de général des luttes intestines liées à un contexte socio-politico-historique. Cela relève de la sociologie des sciences. Mais nous partons de l'idée que ces raisons historiques ou contextuelles n'épuisent pas le débat. Il y a un problème de compréhension mutuelle entre l'économie des conventions et la majorité des hétérodoxies, post keynésiennes ou marxiste. Il est lié à l'exposé du projet de recherche, mais aussi à son contenu.

La véritable stratégie de positionnement de l'économie des conventions a aussi sa part de responsabilité. Rarement courant aura à ce point peaufiné une stratégie précise afin de dégager une place dans le champ scientifique, ou, à tout le moins l'aura fait avec autant de clarté, allant jusqu'à revendiquer explicitement cette stratégie. Le point est assez clair, la volonté de l'école conventionnaliste de ne pas rompre avec le principe de l'individualisme méthodologique avait pour but de ne pas immédiatement être mis au banc de la communauté scientifique des économistes. On peut avec le recul considérer qu'il s'agissait là d'une erreur

d'appréciation, ou de la force du courant standard, ou bien encore de sa mansuétude. Le fait est qu'il existe un espace pour des théories ne se référant pas à l'individualisme méthodologique, et que par ailleurs le courant standard n'est pas à la veille de considérer l'économie des conventions comme une théorie économique alternative digne de respect. Mais le problème de ce positionnement est plus profond que la simple question de son relatif échec ou succès, il tient à la confusion qu'il a contribué à entretenir avec le courant standard. Dans le même temps que se déployait l'école conventionnaliste, on a vu fleurir, de manière indépendante, plusieurs ouvrages et articles mobilisant le concept de convention...dans un cadre strictement standard (Ullman Margalit [1977], Schotter [1981], Sudgen [1986, 1989, 1995], Young [1996]...). La proximité du programme de recherche conventionnaliste version française et le programme de recherche conventionnaliste mené en théorie des jeux répétés ou évolutionniste a incontestablement semé la confusion dans la diffusion du message de l'économie des conventions. D'une certaine manière il fallait déjà en être pour comprendre en quoi ces deux programmes étaient fondamentalement différents. Cette confusion explique en large partie que l'économie des conventions soit observée avec suspicion par les autres courants hétérodoxes. Nous chercherons dans un premier temps à montrer que cette suspicion ne nous paraît pas fondée.

Il reste alors une troisième raison, de nature épistémologique. Le paradigme hétérodoxe procède par une critique radicale de la volonté néoclassique de reconstruire l'économie à partir du seul agent rationnel (en laissant dans l'ombre l'institution marchande qui le soutient). Ce mouvement critique s'accompagne d'une réticence à admettre qu'il puisse y avoir quelque pertinence à s'intéresser à la question de l'acteur économique, alors même que celui-ci est d'une certaine manière dominée voir écrasée par le poids des structures sociales et symboliques. Sur ce point, c'est la myopie du paradigme hétérodoxe qui est en cause, mais pour lui faire pièce il faut parvenir à élaborer une réponse précise à la question : pourquoi aurait-on besoin d'un acteur agissant ?

22- Petit test du programme de l'EC relativement au paradigme hétérodoxe

Pour lever les préventions à l'encontre de l'EC, il peut être utile, malgré le caractère un peu formel de l'exercice, de confronter ses thèses au canevas élaboré en (I) de l'approche hétérodoxe. C'est là un exercice un peu fastidieux, mais utile croyons nous, pour clarifier les positions et éviter les anathèmes.

Le cadre de l'EC est-il une économie d'échange pure ou une économie de la production ? La réponse paraît évidente pour deux raisons. La première tient au fait que le programme de l'EC vise depuis ces débuts (Salais et Thévenot, 1986) à occuper le terrain de l'économie du travail en défendant une conception riche de l'entreprise, contre le principe de la « boîte noire ». C'est donc, pour paraphraser l'un des ces représentants, une économie politique de l'entreprise qui est proposée (Eymard Duvernay, 2004). La seconde raison tient à la conception de la formation des prix que l'on peut lire, entre les lignes, dans la représentation conventionnaliste. L'idée forte de l'économie des conventions est de faire du prix en général une convention...qui est le fruit de compromis réalisés en amont dans la sphère de la production et de compromis en aval tissés avec le client (Favereau et Lazega [2004]). Cette représentation, sans doute pas toujours opératoire, se distingue clairement d'une conception de l'échange qui se ferait sans référence à la sphère de la production. Sur ce point donc, l'EC s'insère clairement dans une perspective hétérodoxe : la valeur ne se détermine pas exclusivement dans la sphère de la distribution, elle est également le fruit des conditions de production (et de représentations symboliques et légitimes faudrait-il sans doute ajouter, mais ce n'est pas la question ici).

L'EC est également, sans nul doute, du côté d'une économie monétaire. La référence à Keynes est explicite chez plusieurs contributeurs (en particulier Olivier Favereau [1985, 1988] et Orléan [1988, 1989]). L'introduction d'Orléan [2004] souligne ainsi clairement que l'économie est considérée comme étant d'emblée monétaire, en faisant d'ailleurs une opposition au principe de la valeur travail²¹. C'est d'ailleurs précisément parce que l'économie est monétaire que s'y ouvre la possibilité du travail théorique sur la représentation (de la valeur, de l'avenir, du juste) que propose l'économie des conventions.

L'économie est évidemment un processus institutionnalisé pour l'économie des conventions. La convention est une forme d'institution particulière (voire transitoire) et en faire l'économie souligne assez que l'on ne considère par l'économie comme un processus naturel ou mécanique. La posture conventionnaliste est donc clairement anti naturaliste, et cherche à éviter les biais du fonctionnalisme.

L'identification de l'importance de la nature capitaliste du processus de production est évidemment liée à la mise en avant d'une économie monétaire de production. En ce sens, l'EC identifie bien l'économie comme capitaliste. Mais le fait-elle en ce qui concerne les rapports de production ? L'identification du rapport salarial comme caractéristique de notre économie, et des tensions qui la traversent n'est pas au cœur des préoccupations conventionnalistes. Une remarque d'Eymard Duvernay, visant à distinguer l'EC de l'approche des radicaux américains indique ainsi : « *Pour des préoccupations de justice, il est donc nécessaire de concevoir une société dans laquelle l'activité productive serait exercée par des hommes (et des femmes) libres et non sous l'emprise de pouvoirs. Les capitalistes doivent pour obtenir l'engagement des salariés, encadrer l'accumulation du capital par des règles considérées par les salariés comme juste* ». (Eymard Duvernay, [2004, p. 94]). Certes il est indispensable de concevoir que le capitalisme ne repose pas uniquement sur un rapport de force. Les travaux de Boltanski et Chiapello [1999] témoignent finement, après Weber, de la nécessité qu'il y a à justifier le capitalisme en donnant sens à l'activité absurde tendant à accumuler du capital. Mais tout de même...il est excessif d'oublier que la liberté des travailleurs dans un système capitaliste n'est que « formelle » et que l'activité de production se fait toujours « sous l'emprise de pouvoir ». Arrow [1974] ou Simon [1951] eux même le reconnaissent : l'entreprise capitaliste n'est pas un espace de pure liberté puisqu'il se caractérise par l'existence d'une relation hiérarchique ! De plus, en dehors de la relation hiérarchique, peut-on faire abstraction de la pression de la nécessité qui s'exerce sur les salariés pour qu'ils acceptent « l'engagement » ? La voie est certes étroite pour penser à la fois les structures d'exploitation du travail propre au capitalisme et les espaces de liberté ou de discussion éthique à l'intérieur de ce système. On peut être absolument convaincu de la nécessité qu'à le capitalisme de tisser des compromis entre travail et capital pour survivre (c'est même l'un des grands enseignements de Marx et Keynes)...sans pour autant jeter aux orties le principe marxiste de l'exploitation de la force de travail et de la nature coercitive de l'entreprise qui en découle²². Dans la même veine, la volonté conventionnaliste de mettre en scène la souveraineté du consommateur dans ces choix de produits, ou de présenter l'efficacité productive des Dispositifs Cognitifs Collectifs, ou encore de penser l'entreprise comme une action collective...procède d'une minoration, et non d'un oubli, de l'antagonisme capital/travail qui travaille notre société, ou bien encore d'une mise entre parenthèse de la nécessité d'accumulation du capital qui guide les dispositifs de commercialisation tout autant

²¹ Il m'est impossible de me hisser au niveau de l'argumentation d'André Orléan [2004] sur cette question, mais il me semble que reconnaître que la seule valeur que l'on connaisse soit monétaire n'implique pas de délier les fils qui rattachent la détermination des prix de marché à la sphère de la production, même si elle nous écarte d'une stricte théorie de la valeur travail.

²² Le compromis fordien peut ainsi être analysé comme compromis « macro éthique » même s'il s'accompagne du mode carcéral de gestion des ressources humaines taylorien (Postel, Sobel, Rousseau [2006]).

que les modes de production²³. Les analyses conventionnalistes portent explicitement sur la manière dont les institutions sociales permettent de contenir la violence interne au rapport salarial, et légitimer l'accumulation du capital. Prendre comme objet d'étude l'institutionnalisation des rapports de force, en ayant en ligne de mire la construction de figures légitimes ne devrait pas conduire à nier l'existence d'une tension ou d'une coercition sociale inhérente au capitalisme. Au contraire, c'est parce qu'il y a tension, injustice et manipulation, au fondement du système, que celui-ci génère des formes de légitimité mouvantes. Sur la question du capitalisme, donc, l'EC paraît trop en retrait et peut être rétive à accepter l'étroitesse des marges de manœuvre des acteurs dans le système. Pourtant l'étroitesse de ces marges ne signifie pas l'absence, et c'est là tout l'intérêt d'une démarche conventionnaliste qui pourrait s'insérer dans une théorie complète de l'institution que nous étudierons dans la partie suivante. Actons donc que la reconnaissance du capitalisme par l'EC n'est pas problématique, mais n'est pas non plus complètement assumée.

Reste enfin à se poser la question du sens que revêt le mot économie, dans l'expression « économie des conventions ». Sur ce point une réponse semble se dessiner, une réponse qui est relativement éloignée des prémisses de l'école conventionnaliste. Les premiers textes rejetaient assez nettement le positionnement substantialiste et les travaux de Polanyi. Le risque était grand, selon ses premiers textes, de voir ainsi se « sociologiser » l'économie. Pourtant, quinze années plus tard, Alain Caillé [2006, p.99] indique, sans déclencher de polémique : « *Economistes des conventions et de la régulation sont en train de devenir sociologues* » tandis que Orléan [2005] plaide lui aussi, dans *l'Année Sociologique*, pour une renaissance d'une science sociale totale qui engloberait l'économie. Autrement dit l'économie des conventions semble se rapprocher du mouvement, un peu indistinct, de la socioéconomie en plaidant clairement l'existence d'un territoire commun à l'économiste et au sociologue qui serait, précisément, l'économie substantive dont parle Polanyi. Là encore, l'EC s'inscrit clairement dans le paradigme hétérodoxe : elle traite bien de la même économie que les autres courants hétérodoxes, une économie qui ne se construit pas à partir de l'exercice de la rationalité instrumentale et qui n'englobe pas tout les comportements instrumentalement rationnels.

23- La question de l'acteur : apports et controverses

Il reste bien sûr, *last but not least*, à traiter de la représentation de l'acteur dont on a vu qu'elle constitue elle aussi un point fédérateur pour les approches hétérodoxes qui rejettent toutes la figure envahissante de l'agent maximisateur. L'originalité du positionnement de l'EC sur cette question tient à sa volonté de tirer toutes les conséquences du fait que l'acteur agit dans des institutions en cherchant à étudier pourquoi l'action rétro-agit sur l'institution elle-même. Le paradigme hétérodoxe suppose la plupart du temps que les règles sont le fruit de processus sociaux qui dépassent absolument l'acteur et s'imposent à lui. Au mieux, il suppose que le cadre institutionnel, fruit de tensions, luttes ou négociations passées, peut être considéré comme stable à court terme et qu'il est donc superflu de se poser la question de la manière dont les agents peuvent agir sur ce cadre. Cette attitude est revendiquée comme étant certes une abstraction de la réalité, mais une abstraction recevable (à charge pour les autres sciences sociales de traiter de la question de la dynamique des institutions). Elle suppose simplement qu'à court terme :

²³ Sur la souveraineté du consommateur, un auteur aussi peu radical que Galbraith (2004, P. 27) indique ainsi : « *Le nouveau non donné au système [économie de marché versus capitalisme] a servi à affirmer la souveraineté du consommateur. (...) Il y a là une bonne dose d'imposture, tout spécialement à l'âge de la publicité et de la promotion moderne des ventes* ». Rappelons simplement l'essor récent du marketing cognitif fondé sur une exploitation mercantile extrêmement efficace des ressorts de l'émotion étudiés par les sciences cognitives.

- L'acteur ne sait pas qu'il peut agir sur les règles (ou en tout cas cette possibilité ne motive en aucun cas son action)
- Les règles ne sont effectivement pas affectées par l'action des agents (en tout cas pas significativement).

Cette double abstraction est recevable dans bien des cas. Lorsque le « régime institutionnel » est stabilisé tout se passe comme ci, en effet, la vie des règles et celle des acteurs étaient indépendantes. Mais en période de crise, cette posture est fragilisée. Il est bien délicat de ne pas supposer que les syndicats patronaux n'ont pas agi de manière à faire évoluer les règles en matière de protection sociale, indépendamment de leurs objectifs de profit. Il paraît aujourd'hui relativement clair que les détenteurs de titres, dévalorisés pendant la période dite « fordiste », sont parvenus à faire évoluer les règles du jeu dans un sens qu'il leur est plus favorable. La remise en cause du taylorisme dans les années soixante-dix et l'émergence consécutive du toyotisme peuvent-elles être analysées sans prendre en compte les revendications des travailleurs à accéder à plus d'autonomie et de reconnaissance ? Les évolutions actuelles du statut des salariés, à travers les modifications législatives ou symboliques (du type « Responsabilité sociale de l'entreprise »), peuvent-elles être sérieusement analysées en faisant l'hypothèse que les règles du jeu sont données ?

L'autre attitude à l'égard des règles est de considérer que leur évolution tient à des rapports de force qui dépassent les acteurs. Là encore l'hypothèse est souvent recevable. Les rapports antagoniques au sein de la société capitalistes existent en effet, et donnent bel et bien lieu à des mouvements de balancier entre marchandisation du travail ou institutionnalisation (par exemple). Mais sur le plan épistémologique il faut bien admettre que considérer que l'évolution des institutions de l'économie n'est le fruit que de macro rapports de force transcendant les acteurs est un peu court. Il faut véritablement supposer, contre toute l'apport des sciences sociales, que le collectif agit l'individu et dispose de sa propre capacité d'action²⁴. Cette conception, héritée du marxisme, paraît bien fragile dans un monde économique à ce point menacé d'éclatement précisément en raison de la faiblesse des cadres collectifs. Pour continuer à prendre exemple sur l'analyse de la crise du fordisme, il est sans doute un peu court de ne voir dans cette crise qu'un simple reprise en main des rentiers via la décision de non convertibilité du dollar. L'émiettement progressif des cadres institutionnels du capitalisme fordien tient sans doute aussi à l'évolution du désir des acteurs de ce compromis, y compris les salariés. Plus généralement, lorsque l'on fait la théorie d'une crise à partir seulement d'un rapport de force qui évoluerait, il faut encore expliquer pourquoi et comment ce rapport de force évolue... Ce qui est rarement fait, ou ce qui revient à réintroduire du jeu d'acteur dans la composition même de ces rapports de force.

L'apport de la théorie des conventions est d'avoir d'emblée mis l'accent sur la plasticité des institutions, et cherché à traiter en même temps de leur caractère prégnant et de leur nature évolutive. Les acteurs interviennent dans un paysage déjà structuré et le font évoluer. C'est cette volonté de prêter attention à l'action des individus (éventuellement d'un collectif d'individu) sur la structure qui signe l'innovation de l'économie des conventions. Sans doute est-ce en raison même de cette recherche que le concept de convention s'est imposé : il permet en effet de mettre en évidence que les règles dont il est question sont des règles « contingentes » et non pas des règles « nécessaires en elles-mêmes ». Dans cette optique je proposerais de concevoir une convention comme une règle ayant les caractéristiques suivantes : *nécessaire, contingente, autorenforçante, contraignante et sensée*.

L'analyse de Lewis [1969] est précise pour bien faire apparaître les quatre premières caractéristiques. Une convention est nécessaire pour parvenir à se coordonner mais dans le cas simple où il n'existe pas d'antagonisme entre les individus et que ceux veulent se coordonner

²⁴ La synthèse de Mary Douglas [1994] sur cette question est infiniment précieuse.

quelque soit l'issue de coordination. Mais cette nécessité n'est pas l'expression d'un manque de liberté au contraire : la collectivité a précisément le choix des règles par lesquelles elle va se contraindre. Ce choix, bien sûr est essentiel, et est au cœur de ce que la thématique conventionnaliste apporte à l'économie institutionnaliste. C'est en ce sens qu'il est important de souligner que la règle est contingente (une autre aurait pu formellement régler la coordination). Enfin bien sûr la convention est autorenforçante (puisque'on fait l'hypothèse que les individus veulent se coordonner) mais peut aussi comporter une dimension contraignante. Lewis souligne lui-même la pression au conformisme qui existe lorsqu'une convention est instaurée et la pratique de l'ostracisme à l'égard des déviants qui souhaiteraient, de manière irrationnelle, se dé-coordonner²⁵.

Mais, contre ou au-delà de Lewis, il est absolument essentiel de convoquer, en économie, la quatrième caractéristique des règles conventionnelles. La règle sociale est « sensée », ou en encore pour prendre en compte un vocabulaire plus proche de l'EC : « légitimée ». On retrouve ici les réflexions, profondes, de Jean Daniel Reynaud sur les règles : « *Créer des règles de relation c'est donner un sens à l'espace social* » (J.D. Reynaud, 1989, p.280). Cette position de l'EC met en évidence la dimension proprement politique des règles économiques. Elle a l'immense le mérite de s'écarter d'emblée de l'option hobbienne (puisque la règle ne procède pas d'un contrat et ne repose pas d'abord sur la contrainte), de l'option métaphysique (puisque qu'une force supérieure ou transcendante ne vient ici imposer les règles collectives) et de l'attitude naturaliste (qui si elle existait rendrait inutile l'accord sur une convention).

Une telle conception de l'institution modifie la représentation de la figure de l'acteur. Celui-ci est certes institutionnalisé, mais il n'est pas pour autant « agit » par l'institution ou l'organisation par rapport à laquelle on le pense capable de recul critique. Cette distance critique, l'acteur l'exerce d'un point de vue strictement individuel, en se posant la question de l'intérêt qu'à l'institution pour lui, selon une tradition que les économistes connaissent bien...mais il juge aussi de la légitimité de cette institution d'un point de vue général. Pour ce faire l'acteur mobilise divers points de vue sur ce qu'il convient de faire qui lui paraissent légitime. En ce sens il mobilise diverses représentations du juste que l'on peut qualifier de normes ou de valeurs.

Cette apparition des « valeurs » dans le comportement de l'acteur est une conséquence, et non une cause (comme semble le suggérer le manifeste de 2006) de la nature institutionnalisée de l'individu hétérodoxe. C'est parce que les institutions desquelles ils participent portent un sens que les individus, lorsqu'ils agissent sur et dans ces institutions, sont amenés à se poser la question éthique du juste et de l'injuste. En quelque sorte donc, la dimension normative de l'institution rejailli sur l'acteur, et non l'inverse. Pour supposer que l'acteur reste parfaitement indifférent au sens porté par les règles qui le guident il faudrait supposer une sorte de myopie absolue quand à ces règles. Il faudrait donc leur donner une dimension naturelle ou absolument transcendante. Dès que l'institution est conçue comme « contingente », la question lancinante du choix, et de ces raisons se pose, y compris à celui qui découvre ces règles et les suit.

On reproche fréquemment à l'EC de moraliser l'acteur, d'en faire un être désintéressé et épris de justice, pratiquant en cela un déni complet de la réalité²⁶. Rien n'est plus fallacieux ou, plus exactement, rien n'est plus tautologique : dire que l'individu s'insère dans des cadres collectifs contingents, c'est à tout coup faire apparaître qu'une des dimensions de son action à trait à la réflexion sur le choix de ces règles. En ce sens l'apparition d'une dimension éthique dans le comportement de l'acteur est la suite logique et indispensable de la prise en compte des institutions. C'est la signe d'une avancée vers théorie complète de l'institution, c'est-à-

²⁵ Ce point est aussi clairement souligné et assumé par Orléan [2003]

²⁶ Amable et Palonbarini [2005]

dire d'une théorie qui ne fasse pas l'impasse sur le caractère pas exclusivement mécanique, rigidifié et unilatéral de la coordination par l'institution.

Il doit être clair, cependant, que cette prise de position théorique n'est ni indispensable en soi, ni nécessaire en permanence. Pour certaines questions, il peut être utile de faire abstraction de cette capacité réflexive de l'acteur. De même que l'on peut considérer que l'institution est stable à court terme, on peut aussi considérer dans certains cas que l'acteur n'est guidé que par son intérêt individuel. La proposition conventionnaliste n'est donc pas « à prendre ou à laisser » elle pense un élargissement possible, et souvent indispensable, de la représentation de l'acteur institutionnalisé. Cet élargissement n'est pas une négation de l'aspect intéressé du comportement, ni même de la possibilité d'endoctrinement des individus. Mais plutôt que de faire du couple endoctrinement/égoïsme la règle, l'EC propose d'en faire un cas particulier d'une conception plus large de l'action institutionnalisée.

C'est cette *inexplicable* dimension éthique des institutions que l'EC se propose de *comprendre*, et elle ne peut le faire qu'en s'attachant fermement à la perspective hétérodoxe. En ce sens, si elle peut être vue comme un étroit port de passage entre perspective standard et perspective hétérodoxe, mais elle n'en est pas moins solidement, intrinsèquement, nécessairement hétérodoxe en ce qu'elle considère, précisément, que la reconnaissance du rôle des institutions nous écarte de l'analyse formelle pour nous plonger dans une théorie concrète de l'économie. Une économie dans laquelle les individus sont tenus par des liens de dépendance monétaire et productifs que l'abstraction d'une économie réelle d'échange pure ne permet pas d'appréhender correctement.

24- EC et l'approche orthodoxe des règles

Pour préciser davantage la thèse de cet article, il est utile de démontrer en quoi, selon nous, le projet de l'EC est profondément incompatible avec le programme de recherche orthodoxe, même élargie. Précisons d'emblée que la question est tout sauf évidente, malgré des efforts répétés pour distinguer l'approche « stratégique » de l'approche interprétative (Batifoulier [2001]), la communauté de concept mentionnée plus haut entre, par exemple, l'approche évolutionniste et l'approche conventionnaliste est problématique. Pourtant, à un certain niveau, il faut admettre que le cadre orthodoxe ne permet pas de penser les règles autrement que sous leur aspect coercitif. D'une certaine manière, le mouvement de l'orthodoxie vers les règles révèle sa parenté cachée avec la posture hobbesienne de l'ordre social (et donc à contre courant de la filiation smithienne si souvent revendiquée).

Sur ce point l'auteur le plus clair est Oliver Williamson [1975, 1985]. Williamson défend en effet une anthropologie du « contractual man » qui possède les caractéristiques suivantes : opportunisme, rationalité limitée, incertitude. L'incertitude est la conséquence de l'opportunisme et de la rationalité limitée des agents. Elle dépend également du contexte : c'est, indique Williamson, parce que l'activité de production se déroule dans une temporalité irréversible, que l'incertitude pose problème. Or, cette irréversibilité est principalement due à une autre caractéristique, cognitive, de l'être humain : sa manière d'appréhender et de comprendre le monde²⁷. Les modalités de la connaissance sont en effet pour une part d'entre-elle fondée sur une connaissance du terrain, intransmissible et idiosyncrasique. Williamson, mobilisant l'épistémologue Michael Polanyi [1962], met en avant l'importance de la « personal knowledge » qui nécessite pour être transmise une interaction longue entre acteur. Pour permettre à ce long terme d'exister et à une connaissance commune de se développer, il faut des structures de gouvernance qui limitent l'opportunisme (surveiller et punir) et permettent une accumulation du savoir. Ces structures sont celles de l'organisation

²⁷ Cette rapide présentation est développée plus longuement dans Postel [2003].

hiérarchique, coercitive, dominée par l'actionnaire (qui possède des objectifs de maximisation du capital strictement convergent avec l'organisation dans son ensemble).

Dans cette démonstration, Williamson fait apparaître le principe suivant : l'institution coercitive naît de la faille interne à l'être humain. Les caractéristiques *comportementales* des agents entrent en contradiction avec leurs caractéristiques *cognitives* : l'élaboration de la connaissance mutuelle nécessite une relation de long terme que l'opportunisme rend impossible. Un auteur l'a précédé de quatre siècle pour fonder une théorie de l'institution coercitive sur le diagnostic d'une incomplétude naturelle de l'être humain : « *L'homme est un loup pour l'homme* » et en conséquence « *la vie humaine est nécessairement misérable et brève* ». En conséquences de quoi : « *il n'est pas étonnant qu'il faille quelque chose d'autre, en sus de la convention, pour rendre leur accord constant et durable ; cette autre chose est un pouvoir commun qui les tienne en respect et dirige leurs actions en vue de l'avantage commun.* » (Hobbes, 1651, p.177, je souligne). Ce glissement de Williamson à Hobbes se fait sans discontinuité. Nous sommes en effet fondamentalement dans une même conception, constructiviste et fonctionnaliste, de l'institution. Mais une telle approche, fondée sur la nécessité de la coercition, n'est elle pas l'unique conception praticable des institutions dans un cadre rationaliste (fondé sur la rationalité instrumentale). ?

Le problème repéré chez Williamson est en effet général dans l'optique individualiste. Seule une situation de pure coordination peut donner lieu à une institution, une pure convention, qui fonctionne exclusivement sur la base de l'intérêt individuel (sans coercition). C'est ce qu'a montré, malgré lui, le logicien David Lewis [1969]. Il y a cependant deux limites à ce cas de figure. La première tient à la faiblesse de l'apport explicatif d'une théorie de l'institution qui s'en tiendrait à Lewis : elle n'explique rien de ce qu'il y a à expliquer c'est-à-dire la genèse (Douglas, [1999], Postel, [2003]). La seconde tient au caractère mythique d'une telle situation : socialement il n'existe aucune situation dans laquelle les deux individus aient exclusivement les mêmes intérêts. Or, l'analyse strictement standard ne peut pas tolérer l'existence d'un conflit, même minime, car il faut alors comprendre pourquoi un individu libre et rationnel en arriverait à appliquer une règle qui soit même infinitésimalement à sa défaveur...A moins d'y être forcé. C'est pourquoi le paradigme orthodoxe abouti systématiquement à une solution à la Hobbes. C'est le cas d'Arrow [1974], de Schotter [1981] ou bien encore, quoiqu'il s'en défende, de Axelrod [1984, 1986].

Cette situation du paradigme néoclassique est bien sur tout à fait paradoxale, puisqu'il prétend tout particulièrement se représenter un processus économique fondé sur l'autorégulation et la coordination spontanée d'individus égoïstes...mais retrouve *in fine* le théoricien de la coercition nécessaire et volontaire. Une telle conclusion n'est pas surprenante : en vidant l'individu de toute compétence sociale, l'approche orthodoxe est en quelque sorte fatalement amenée à pré-supposer l'existence d'un conditionnement social maximum : à travers le cadre marchand (dans une approche walrassienne), ou à travers le cadre organisationnel hiérarchique (dans le néoinstitutionnalisme). Cette conception de l'institution pose également un problème logique : elle suppose en effet que l'ordre repose sur une privation de liberté...dont on ne peut comprendre comment elle serait consentie. Il faut en effet que la coercition soit toujours déjà là pour que le contrat puisse exister. On reconnaît là le dilemme classique du fonctionnalisme, c'est-à-dire d'une théorie de l'institution qui suppose que l'institution vienne combler les lacunes des agents. Or, si l'institution comble les lacunes des agents, elle ne peut pas être l'émanation de ces mêmes agents. L'approche orthodoxe bute donc sur une difficulté redoutable lorsqu'elle s'attaque à la question de l'institution depuis une posture individualiste fondée sur une hypothèse de rationalité instrumentale. Elle

rencontre le problème de la nécessité de la coercition, et l'impossibilité de la penser comme émanant d'un accord conscient des agents²⁸.

L'institution n'est pas entièrement contenue dans la tête de l'acteur et elle n'est pas non plus purement fonctionnelle, opérateur de coordination venant « combler » les lacunes internes des agents. Elle contient et indique un sens, un sens que s'approprient les acteurs saisis dans une histoire, des rapports de force, des structures sociales qui les transcendent. Cette dimension est proprement impensable dans l'univers orthodoxe. Il y a un impensable dans le contenu des normes saisis depuis la perspective standard en économie, qui est toute entière habitée par la perspective d'un agent souverain et indépendant des autres dans la définition de ses désirs et de ses actes. Ainsi, si le message théorique de l'EC s'insère dans une perspective hétérodoxe, où il vient parfaire une perception institutionnaliste des processus économique, il est par contre proprement incompatible avec l'approche orthodoxe. Les nombreux travaux, très solides, qui se déploient dans le champ de la nouvelle microéconomie et qui tous, à un certain niveau, pointent vers une théorie de l'institution, pointent en réalité un « ailleurs » inaccessible à de la théorie orthodoxe²⁹. Cet ailleurs, pensons nous, c'est la conception hétérodoxe (institutionnaliste) de l'économie.

III- Pour une théorie complète de l'Institution (les hétérodoxes sont d'abord tous des institutionnalistes...)

Une fois précisé la place qu'occupe l'EC selon nous dans la galaxie hétérodoxe, il est possible de rebâtir la perspective hétérodoxe comme une perspective institutionnaliste qui se nourrit de l'analyse des relations complexes de l'acteur aux structures institutionnelles. Dans un premier temps nous précisons cette relation. Dans un second temps nous intégrons cette question dans une ébauche de théorie « complète » de l'institution.

31-Comment naissent les institutions ?

L'acteur conventionnaliste agit dans et sur les institutions. Dire que l'individu participe de la construction et de la légitimation, ou non, des institutions dans lesquelles il évolue cela revient, d'une certaine manière à croiser le chemin de Mary Douglas dans sa longue réflexion sur la genèse des institutions. Mary Douglas pose en effet remarquablement le problème lorsqu'elle précise les limites, commune, de l'analyse fonctionnaliste et rationaliste. On voit en effet que pour cette auteur, il importe de mettre en exergue la légitimité des institutions contre la vision strictement fonctionnaliste (Durkheim, mais aussi... Williamson ou Schotter) qui vise une explication en terme de nécessité sociale, et contre une approche rationaliste (Olson, Arrow) qui ne met l'accent que sur la nécessité individuelle liée à un plan de maximisation privée. Quelque chose résiste qui ne s'épuise ni dans la description détaillée de la règle d'action que doit choisir un individu en vertu du principe de la rationalité instrumentale ni dans la causalité mécanique que fait peser la société sur les individus pour se maintenir. L'économie des conventions occupe cet espace. Elle n'est pas la seule.

²⁸ On retrouve la même conclusion lorsque l'on étudie les nombreuses analyses du dilemme du prisonnier (Cordonnier [1997])

²⁹ Il faudrait ici dire quelques mots de l'approche évolutionniste. On partage sur ce point les remarques d'Orléan [1994]. Le concept de stabilité stochastique de Peyton Young [1996] est, par exemple, véritablement un mot mis à la place d'un problème. Rien n'est dit des processus de choix qui président au choix d'une convention.

Mary Douglas propose, par exemple, une approche *anthropologique* permettant de souligner qu'une institution repose sur l'existence d'une analogie naturelle qui lui donne sens. Ce principe de la résonance naturelle des institutions (proche, d'une certaine manière du « sens du naturel » de Thévenot et Boltanski [1991]) propose une clé explicative, à spécifier en fonction des différents types sociaux et de leur rapport au naturel.

Une autre analyse pourrait exister en termes de rapports de force sociaux. Dans ce cadre (celui peut-être de de B. Reynaud [2004] et plus généralement celui de la théorie de la régulation) on met l'accent sur l'équilibre social que représente l'institution qui forme un compromis entre deux logiques d'acteur, compromis s'appuyant sur la force relative des acteurs. Dans cette lecture, l'analyse des institutions est plus *sociologique*. Elle associe principe de légitimité et rapport de force.

Une troisième voie accroche l'institution à un impératif moral transcendant qui signe cette dimension de l'action humaine. Le choix collectif procède alors d'une forme de communion morale dans des principes transcendants qui réside dans l'intériorité éthique de l'individu. C'est là la voie « *Morale- kantienne* » d'une certaine frange de la philosophie économique (Arrow, Rawls, ou une bien encore les thèses plus radicales d'Arnaud Berthoud [2002, 2005]).

Enfin une quatrième modalité d'analyse de la genèse de l'institution suppose l'existence d'un rapport interprétatif de l'acteur à l'institution, selon une modalité « *herméneutique* » mais aussi habermassienne (Habermas, [1987]) en ce qu'il s'agit de percevoir dans les rapports économiques un espace dans lequel les acteurs, par leurs actes, portent une vision « discutable » (et non transcendant) de la justice.

On peut tenter une spécification de ces quatre modalités dans le tableau ci-dessous qui les classent selon la place qu'ils laissent aux dimensions collective et individuelles de l'action³⁰ :

		Collectif	
		+	-
Individualisme	+	Herméneutique	Morale
	-	Sociale	Anthropologique

Faut-il ranger l'économie des conventions dans une de ces cases ?

Une lecture attentive des deux derniers livres communs nous ferait apparaître une certaine dérive depuis le pôle herméneutique jusqu'au pôle moral. Dans l'intervalle de ces deux livres la nouvelle introduction écrite lors de la réédition de *L'analyse économique des conventions* (Orléan [2004]), seule véritable tentative de présentation générale du courant, penche clairement du côté anthropologique (ce que confirme la vision d'Orléan [2005] d'une science sociale réunifiée). Par ailleurs l'article de Bessy et Favereau [2003] plaide explicitement pour une dimension aristotélicienne de l'acteur, ce qui les place dans le pôle herméneutique. Enfin la lecture des travaux de Boltanski et Chiapello [1999], par exemple, semblent d'une facture assez classiquement sociologique mettant l'accent sur les déterminants collectifs des « cités » venant légitimer le capitalisme. Autrement dit, il ne semble pas pour le lecteur extérieur que l'économie des conventions ait vraiment une philosophie bien nette sur cette question. Mais la question est la suivante : pourquoi devrait-elle l'avoir ?

En quoi en effet serait-ce une faiblesse de disposer de plusieurs modalités, cohérentes entre-elles, de compréhension de la dynamique institutionnelle ? A un certain niveau le durcissement des programmes de recherche et des identités devient contre productif, et sur ce point, il serait surprenant que l'on ait beaucoup à gagner à tracer une démarcation claire entre

³⁰ On suppose ici que l'anthropologie mobilise un arrière plan qui ne relève ni vraiment de l'un ni vraiment de l'autre, même si Mary Douglas intègre ces deux dimension à son approche.

ce qui est « conventionnaliste » et ce qui ne saurait l'être. Et ceci, à des fins intérieures, mais aussi et surtout à des fins extérieures : la critique de l'économie des conventions pêche souvent par durcissement de quelques positions d'auteurs difficilement généralisables.

Il existe par contre une volonté commune dans les postures méthodologiques ramenées dans ce tableau : c'est l'articulation du collectif et de l'action individuelle qui nous fait sortir, définitivement du holisme et de l'individualisme méthodologique. Il ne s'agit pas ici de holisme + individualisme, ou d'individualisme renouvelé, au fond, il s'agit d'une autre posture méthodologique sans doute plus « compréhensive » qu'explicative. Cette posture est propre aux sciences sociales. Elle ne tombe sans doute pas sous la toise d'une épistémologie popperienne, mais elle a sa raison d'être. C'est la signature d'une attitude institutionnaliste, et sans doute aussi d'une attitude que l'on qualifierait aujourd'hui de socioéconomique : une attitude qui suppose que l'acteur ait du jeu et une place pour l'action. Cette posture fait le deuil d'une capacité explicative totale et systématique du champ économique. Elle n'exclut pas la modélisation « locale » (sur le plan historique et géographique). Elle se donne les moyens de penser la dynamique des règles.

C'est là l'apport effectif de l'économie des conventions qui a assuré son succès dans les modélisations de terrains dont la vigueur est attestée par l'ouvrage collectif paru cette année (Eymard Duvernay [2006] (principalement le tome 2)). En même temps, il est clair que cet apport ne forme pas un courant ou une posture complète en lui-même. Cet apport ne dit rien, spécifiquement, de l'économie. Il se situe dans le champ de sciences sociales et porte plus précisément sur la question précise, urgente et transdisciplinaire de la dynamique des institutions.

32- Pour une théorie complète de l'institution

L'apport de l'EC à une théorie complète des institutions porte sur l'analyse de la dialectique Institution/action. Mais cet apport ne vaut que s'il est situé dans une perspective plus large dans laquelle on intègre des structures plus éloignées du niveau de l'acteur, plus stables, et aussi plus contraignantes. C'est à ce niveau que la prise en compte des rapports de pouvoir ou plus généralement des rapports de force et de conflit doivent être intégrés, pour éviter que l'analyse conventionnaliste ne « flotte » dans un monde irénique.

Si l'on essaye de résumer les exigences qui pèsent sur une approche complète de l'institution la question de la distinction des niveaux d'institution semble essentiel. L'approche EC propose de distinguer convention fondamentale (qui fixe une certaine forme de légitimité) et convention interprétative (qui désigne l'interprétation par les acteurs de ces principes de justice dans la vie courante). On propose ici une distinction plus matérialiste en tentant d'isoler des institutions qui n'ont pas le même niveau de généralité et pas non plus, par voie de conséquence, le même niveau de stabilité.

	institution	Forme de l'institution	Type d'analyse à mobiliser	Rapport de l'acteur à l'institution
Institution fondamentale (rang 1)	Capitalisme (propriété privée des moyens de production)	Macro sociale	Marx / Classiques	$I \rightarrow A$
Institutions structurelles (rang 2)	Monnaie	macroéconomique	Keynes / TR	$I \rightarrow A$
	Marché	macroéconomique	Marx / Keynes / TR	$I \rightarrow A$
	Rapport salarial	macroéconomique	Marx / TR	$I \rightarrow A$
	Etat	macroéconomique	Keynes / TR	$I \leftrightarrow A$
Institutions interprétatives : règles et conventions communes (rang 3)	Entreprise	Conventionnelle	EC	$I \leftrightarrow A$
	Syndicat	Conventionnelle	EC	$I \leftrightarrow A$
	Conventions collectives	Conventionnelle	EC	$I \leftrightarrow A$
	Forme de salaire	Convention	EC	$I \leftarrow A$
	Temps de travail	Convention	EC	$I \leftarrow A$
	Indicateur de bien-être	convention	EC	$I \leftarrow A$
	Certification des produits	Convention	EC	$I \leftarrow A$
	Norme de développement durable	convention	EC	$I \leftarrow A$

Ce tableau synthétique appelle deux commentaires importants :

- 1- La hiérarchisation des différentes institutions doit se lire dans un double sens. Les institutions fondamentales sont plus stables et prégnantes que les institutions interprétatives. Mais c'est à partir des modifications progressives de ces règles et conventions que les institutions évoluent (en dehors d'une révolution d'ensemble).
- 2- L'approche des institutions nécessite donc une réflexion sur les rapports entre le comportement de l'acteur et l'évolution des institutions (dernière colonne). Bien sûr l'individu ne construit pas les institutions fondamentales mais il participe de leur évolution. Le repérage de cette action sur l'institution apparaît comme nécessaire. Il n'est pas complètement assuré en théorie aujourd'hui, mais l'EC montre le chemin.

Une théorie complète de l'institution est ainsi au cœur de l'analyse hétérodoxe, qui se déploie fondamentalement en supposant une telle partition de l'univers économique. Les niveaux d'institutions ainsi repérés permettent de repérer l'apport des différentes approches hétérodoxes repérées dans la première partie de cet article. Mais plus fondamentalement, cette partition a également le mérite, en posant des niveaux d'institution, de permettre le questionnement de la frontière entre ces niveaux et entre les discours des différentes écoles. Il paraît clair que les polémiques sur le « bon niveau » d'articulation entre respectivement la pondération du rôle structurant des institutions et la dynamique régulatrice de l'acteur semblent vaines à double titre. D'abord parce qu'elles recoupent assez largement une différence d'objet (de niveau d'institution). Ensuite parce que cette partition n'est pas longtemps tenable et que les différentes approches institutionnalistes ne prennent sens que lorsqu'elles sont considérées ensemble, comme un tout (leurs différents objets d'étude n'ont pas de sens pris isolément et les partitions entre ces objets (capitalisme/rapport salarial/forme de salaire, par exemple) sont formelles).

De ce point de vue l'approche « purement conventionnaliste » de la crise du fordisme qui transparait dans l'introduction collective du dernier livre de l'EC paraît clairement incomplète. Le projet macroéconomique qui s'en inspire semble passer sous silence tout l'acquis que représentent les analyses macro postkeynésiennes (par exemple) sur la dynamique du capitalisme. En effet la crise du fordisme n'est pas d'abord, pas seulement une crise de « sens et de légitimité ». Elle est sans doute d'abord une crise politique liée à la nécessité de redresser la rémunération des détenteurs du capital. On a un sentiment identique à la lecture des quelques travaux « purement régulationnistes » sur le « post fordisme » qui peinent à décrire les transformations en cours, parce qu'à l'évidence elles se produisent en dehors des structures anciennes du capitalisme. C'est là un domaine d'application de l'approche conventionnaliste. Le mouvement de la responsabilité sociale des entreprises constitue par exemple un mécanisme de relégitimation du capitalisme passant par des mécanismes de type conventionnel que seule, d'une certaine manière, l'approche conventionnaliste permet de capter. Dans le cadre de la RSE en effet on assiste à la déconstruction d'un cadre collectif et à l'émergence de conventions communes ayant un caractère auto-renforçant et poussant de nouvelles formes de légitimité.

Ces deux remarques factuelles, trop rapides, permettent de défendre la thèse suivante : l'analyse des transformations du capitalisme nécessite de tenir à la fois l'analyse de la crise des « institutions structurelles » et celle des « institutions interprétatives »³¹. La crise du régime monétaire fordiste fondée sur la faiblesse des taux d'intérêt et le contrôle politique du financement de l'économie constitue l'apport d'une approche en termes de régime de régulation, la manière dont des compromis sociaux se recomposent pour reformer un nouveau cadre institutionnel européen convient sans doute mieux à la théorie des conventions. On ne retrouve pas ici l'opposition macro micro, qui supposerait une forme de partage du travail à partir d'un même objet. C'est plutôt la mise en lumière de l'action sur l'institution ou de l'institution sur l'acteur qui compte, c'est-à-dire l'accent mis sur la transformation ou la stabilité d'un régime. Lorsque le régime est stable le niveau des conventions est peu actif. La crise des régimes se manifeste par l'affaiblissement d'une des institutions structurelles redonnant du jeu aux acteurs. La remise en forme de l'institution structurelle se produit par sédimentation de conventions interprétatives³².

33- En guise de conclusion...

Notre réflexion sur l'économie des conventions nous amène finalement à la conclusion suivante :

- L'économie des conventions tire son objet d'une conception hétérodoxe du champ d'analyse de l'économie
- L'économie des conventions propose une contribution méthodologique générale en sciences sociales qui enrichit l'hétérodoxie
- Le champ que constitue EC et les autres courants hétérodoxes aujourd'hui forme une école de pensée cohérente que l'on peut qualifier d'institutionnaliste.

³¹ Les « rapports de force » et la « marge d'interprétation », la « régulation de contrôle » et la « régulation conjointe »...

³² Dans ce cadre la réflexion sur les performances sociales des entreprises, sur les nouveaux indicateurs de richesse, sur le partage des temps (travail/activité/repos) représente bien une forme de recombinaison du capitalisme autour d'une nouvelle modalité de régulation fondée sur une modification du rapport salarial plutôt que sur une centralité de ce dernier.

Ces trois remarques permettent d'argumenter l'idée suivante : plutôt que de rassembler une myriade de courant sous le vocable négatif « hétérodoxe » et de mener au sein de ce courant d'analyse une guerre de chapelle et d'étiquette (conventionnaliste, régulationniste, néomarxiste, post keynésien, institutionnaliste radical, circuitistes...) il serait préférable que chacun se range sous le vocable institutionnaliste.

C'est vrai aussi pour l'économie des conventions dont la pertinence vaut comme enrichissement du courant institutionnaliste bien plus que comme courant d'analyse à part entière.

Indications Bibliographiques

- AXELROD Robert, 1984, *The Evolution of Coopération*, BasicBooks.
- AXELROD Robert, 1986, "An evolutionary approach to norms", *American Political Science Review*, vol.80, p.1096-1111.
- ARROW Kenneth J., 1974 (1976), *The Limits of Organisations*, New York, Norton. Ed. Française : *Les Limites de l'Organisation*, Paris, PUF.
- AMABLE Bruno et Stephano PALOMBARINI, 2005, *L'économie n'est pas une science morale*, Raison d'agir (cours et travaux), Paris.
- BATIFOULIER Philippe (dir.), 2001, *Théorie des conventions*, Paris, Economica.
- BESSY Christian et FAVEREAU Olivier, 2003, « Institutions et économie des conventions », *Cahiers d'économie politique*, n° 44.
- BERTHOUD Arnaud, 1988, "Economie politique et morale chez Walras", (*Economia*, série PE de la revue *Economie et Société*, n°9, p.65-93.
- BERTHOUD Arnaud, 2002, *Essais de philosophie économique*, Ed du Septentrion.
- BERTHOUD Arnaud, 2005, *Une philosophie de la consommation*, Ed du Septentrion.
- BOLTANSKI Luc et THEVENOT Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, coll Essais.
- BOLTANSKI Luc et Eve CHIAPELLO, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, coll Essais.
- BOUVERESSE Jacques, 1987, *La Force de la Règle*, Paris, Les éditions de minuit.
- CAILLE Alain, 2006, « Remarques sur l'économie des conventions », in Eymard Duvernay [2006], pp93-102.
- CARTELIER Jean, 1995, *L'économie de Keynes*, De Boeck, Bruxelles.
- CORDONNIER Laurent, 1997, *Coopération et Réciprocité*, PUF.
- DOCKES Pierre, 2005, « La raison et les passions: Hobbes et l'échec d'une coordination décentralisée », *Cahiers de l'ISMEEA*, n.8, pp. 1033-1090
- DOUGLAS Mary, 2004, *Comment pensent les Institutions*, Editions la Découverte, Paris.
- EYMARD DUVERNAY François, 2004, *Economie Politique de l'entreprise*, La découverte.
- EYMARD DUVERNAY François, 2006, *L'économie des conventions : méthodes et débats*, Deux tomes, La découverte.
- FAVEREAU Olivier, 1985, "L'incertain dans la révolution keynésienne. L'hypothèse Wittgenstein". *Economia*, série PE, 3, Mars, p.29-72
- FAVEREAU Olivier, 1988, "La théorie générale : de l'économie conventionnelle à l'économie des conventions". *Cahiers d'économie politique*, janv, 14-15, p.197-220.
- FITZGIBBONS Athol, 1989, *Keynes's Vision*, Oxford. Clarendon Press.
- FOUCAULT Michel, GRANOVETTER Marc, 1985, "Economic action and social structure : the problem of embeddedness, *American journal of sociology*, 91 (3), p. 481-510.
- HABERMAS Jürgen, 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, (Trad de JM Ferry), Paris, Fayard.

- HOBBS Thomas, 1651, *Léviathan*, Paris, Dalloz, 2000.
- HUME David, 1740, *Traité de la Nature Humaine*, Tome 3 : La morale. GF, Paris, Flammarion, 1993.
- KEYNES John Maynard, 1921, *A Treatise on Probability*, reprinted in *The Collected Writings*, vol 8.
- KEYNES John Maynard, 1973-79, *The collected Writings of J.M. Keynes*, London, Macmillan.
- KEYNES John Maynard, 1938, "My Early Beliefs", in *The collected Writings*, Vol X, p.433-451.
- KEYNES John Maynard., 2002, *La pauvreté dans l'abondance* (traduction d'un recueil d'articles), Paris, Gallimard.
- LIPIETZ Alain, « de la régulation aux conventions », in « Théorie de la régulation, théorie des conventions », *Actuel Marx*, n°17, premier semestre 1995, pages 42-43.
- LENGAIGNE Benoît et Nicolas POSTEL., 2004, « Arrow et l'impossibilité : une démonstration par l'absurde », *Revue du MAUSS*, n°24, second semestre, p. 389-410
- LEWIS David K., 1969, *Convention. A philosophical study*. Cambridge Mass., Harvard University Press
- O'DONNELL Rob, 1989, *Keynes : Philosophy, Economics and Politics*, London, Macmillan.
- ORLEAN André, 1988, "L'auto référence dans la théorie keynésienne de la spéculation", *Cahiers d'économie politique*, 14-15, janv, p.229-242
- ORLEAN André, 1989, "Pour une approche cognitive des conventions économiques", *Revue Economique*, Mars, p.241-270
- ORLEAN André (dir.), 2004, *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF
- ORLEAN André, 2005, « La sociologie économique et l'unité des sciences sociales », *L'année Sociologique*, vol. 55, n° 2, pp 279-305.
- PHILIPSON Henri, 1995, *L'Economie contre la Nature*, Lille, Ester.
- POLANYI Karl, 1986, « La fallace de l'économie », *le bulletin du MAUSS*, n°18, p.11-18.
- POLANYI Michael, 1962, *Personal Knowledge : Toward a Post-Critical Philosophy*, Chicago, Chicago University Press.
- POSNER R.A., 1973, *Economic analysis of Law*, little brown, Boston.
- POSNER R.A., 2001, *The economic structure of law, the collected economic essays of R. POSNER*, Edward Elgard
- POSTEL Nicolas, 2003, *Les règles dans la pensée économique contemporaine*, CNRS Editions
- POSTEL Nicolas, 2005, « Risque coercition et institution : une lecture croisée de Keynes et Simon », *Actes du colloque Clerse 2005* (en ligne sur : http://epe.cirad.fr/fr/publi/elevage_risque1.html)
- POSTEL Nicolas, 2006, Les économistes de la recherche de la loi à la découverte des règles contingentes », dans « *Y-a-t-il des lois en économie ?* », actes du colloque Charles Gide pour l'Histoire de la pensée économique de Lille 2005, sous la direction de Bernard Delmas, (à paraître).
- POSTEL Nicolas et Richard SOBEL, 2006, « économie et rationalité chez Karl POLANYI », document en cours de publication.
- POSTEL N. et SOBEL R., 2006, « L'acteur dans les théories de la convention et de la régulation » parue dans Eymard Duvernay [2006]
- POSTEL N., SOBEL R., ROUSSEAU S., 2006, « La RSE candidat au remplacement du compromis social fordiste ? », Colloque AFCAS Montréal, En cours de publication.
- REVUE ECONOMIQUE , 1989, "l'économie des conventions", 2, Mars.
- REYNAUD Jean Daniel, 1989, *Les règles du jeu, L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.
- REYNAUD Bénédicte, 2004, *Les Règles économiques et leurs usages*. Paris, O. Jacob.
- RICARDO David, 1817 (1992), *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, GF Flammarion.
- ROBBINS Lionel, 1947 (1935), *Essai sur la nature et la signification de la science économique*, Librairie de Médecis (trad. française).
- SALAI Robert et Laurent THEVENOT (eds.), 1986, *Le travail – marché, règles, conventions*. Paris, Insee-Economica.
- SCHELLING Thomas C., 1960, *The Strategy of Conflict*, Cambridge Mass., Harvard University Press, 1980.
- SCHOTTER Andrew, 1981, *The Economic Theory of Social Institutions*. Cambridge. Cambridge University Press.

-
- SIMON Herbert A., 1951, "A formal Theory of Employment Relationship", *Econometrica*, vol.19, p.293-305.
- SIMON Herbert A., 1997, *An Empirically Based Microeconomics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SMITH Adam, 1776, *Essais sur la nature et les causes de la richesse des nations*, PUF, (traduction de paulette Taieb, 1995).
- SONNENSCHNEIN H., 1972, "Market Excess Demand Functions", *Econometrica*, 40, n°3, mai, p.549-563.
- SONNENSCHNEIN H., 1972, "Market Excess Demand Functions", *Econometrica*, 40, n°3, mai, p.549-563.
- SONNENSCHNEIN H., 1973, "Do Walrass identity and continuity characterise the class of Community Excess Demand Function ?", *Journal of Economic Theory*, vol 6, n°4, août, p.345-354.
- SUGDEN Robert, 1989, "Spontaneous order", *Journal of Economic Perspectives*, 3, p.85-97.
- SUGDEN Robert, 1995, "The Coexistence Of Conventions", *Journal of Economic Behavior and Organisation*, vol 28, p.241-256.
- SUGDEN Robert, 1986, *The Economics of Rights, Coopération and Welfare*. Oxford, Basil Blackwell.
- ULLMANN-MARGALIT Edna., 1977, *The Emergence of Norms*, Clarendon Press, Oxford.
- WILLIAMSON Oliver E., 1975, *Market and Hierarchies. Analysis and Antitrust Implications*, New York, The Free Press.
- WILLIAMSON Oliver E., 1985, *The Economic Institutions of Capitalism*, New York, The Free Press.
- WILLIAMSON Oliver E., 1987 "Kenneth Arrow and the new institutional economics", in Feiwel G.(ed), *Issues in Contemporary Microeconomic and Welfare*, London, Macmillan Press, p.584-599.
- YOUNG Harvey P., 1996, "The economics of convention", *Journal of Economic Perspectives*, Vol 10, n°2, Spring, P.105-122.